



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

**Affaires étrangères,
Commerce extérieur et**

Coopération au Développement

Réponses des acteurs

Evaluation du financement climatique international

Comment la Belgique relève-t-elle le défi climatique mondial dans les pays vulnérables ?

Contenu

Introduction.....	2
1 Réponse de la DGD et du Service Climat.....	4
2 Réponse d'Enabel.....	5
3 Réponse de BIO.....	6
4 Réponse des ACNG.....	7

Introduction

En septembre 2021, le Service de l'Évaluation spéciale (SES) a publié le rapport final de l'évaluation du financement international du climat par le gouvernement fédéral belge de 2013 à 2019.

L'évaluation a examiné le cadre (réglementaire, politique et opérationnel), les canaux et les instruments utilisés pour atteindre les objectifs du financement fédéral du climat.

Ce document contient les réponses résumées aux recommandations des acteurs impliqués:

- de la Direction Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) ;
- de l'Agence belge de Développement (Enabel) ;
- de la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) ;
- la réponse conjointe des fédérations, à savoir ngo-federatie, ACODEV et Fiabel.

Ces réponses ont également été incluses dans le rapport annuel (mars 2022) du Service de L'Évaluation spéciale. Les réponses détaillées sont disponibles en annexe sur notre site web.

Le fait de répertorier les réponses des acteurs permet également d'en assurer le suivi par la suite.

1 Réponse de la DGD et du Service Climat

Les services fédéraux accueillent positivement l'évaluation et entendent renforcer leur action face à l'urgence climatique. Le changement climatique ne peut par ailleurs être dissocié des autres défis environnementaux et de l'Agenda 2030 pour le développement durable. La DGD souhaite clarifier encore les priorités de l'action climatique et fournir davantage d'orientation et des ressources suffisantes aux acteurs concernés. Dans ce but, la DGD élaborera une stratégie, en concertation avec le Service Climat du SPF Environnement et d'autres acteurs. Ils prendront entre autres comme point de départ les stratégies à long terme, les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA) des pays partenaires pour actualiser et clarifier la politique climatique. Des mesures seront prises pour améliorer l'échange des connaissances et la diffusion de l'expertise, tant en Belgique que dans les pays partenaires. Le réseau d'experts climatiques sera renforcé grâce à la création d'une plate-forme regroupant les acteurs belges du développement. Les moyens humains seront adaptés pour être mieux alignés sur les mandats.

Le financement climatique belge maintiendra l'accent sur l'adaptation au changement climatique et sur les pays les moins avancés. À cet effet, la DGD s'emploiera à intégrer la dimension climatique dans le cadre plus large des actions de coopération au développement. L'expérience de terrain sera valorisée et une approche territorialisée sera privilégiée, en s'appuyant sur l'expérience développée dans le programme climatique pour le Sahel. Les entités nationales supervisant l'action climatique dans les pays partenaires seront renforcées au travers d'une contribution à des institutions et des fonds spécifiques. La Plate-forme Climat sera consultée lors de l'élaboration de cette stratégie.

La DGD et le Service Climat du SPF Environnement renforceront le cadre opérationnel de leur action climatique. Les procédures d'intégration des enjeux climatiques seront améliorées grâce à un usage optimisé des instruments existants. L'accès des pays partenaires au financement climatique sera également amélioré. La création d'un Fonds belge spécifique pour le climat peut être envisagée, mais comporte des avantages et des inconvénients. Cette question doit être tranchée au niveau politique. Dans sa stratégie, la DGD encouragera également les investissements du secteur privé, en tenant compte des priorités belges et du contexte local. Vu la diversité des acteurs du financement climatique, le développement d'un cadre spécifique de suivi et d'évaluation semble peu réaliste. La DGD se basera sur les cadres existants pour améliorer le suivi et l'évaluation des programmes.

2 Réponse d'Enabel

Enabel souhaite contribuer à une vision stratégique belge plus claire en collaboration avec la DGD et d'autres acteurs. Enabel mettra en oeuvre davantage de projets liés au climat et à d'autres thèmes environnementaux importants (biodiversité, économie circulaire, etc.) dans ses portefeuilles et poursuivra ses efforts en vue d'attirer des financements climatiques additionnels. Le dialogue et la collaboration entre les acteurs fédéraux et les régions seront renforcés.

Enabel reconnaît l'importance de l'attention portée à l'adaptation au changement climatique, sans pour autant négliger les actions d'atténuation (intégrant le principe du « do not harm »). Enabel mènera une étude destinée à examiner la pertinence d'une accréditation ou collaboration avec d'autres fonds climatiques multilatéraux. Enabel continuera à promouvoir des approches territorialisées dans les nouveaux portefeuilles et les nouvelles interventions. L'utilisation de l'expertise belge est soutenue, mais la dimension internationale de l'action climatique belge requiert davantage de moyens humains. Enabel développera également des liens concrets avec le Partenariat CDN et renforcera son soutien aux entités climatiques nationales des pays partenaires.

Enabel indique que l'intégration de la dimension climatique sera plus efficace si elle est associée à des objectifs clairs et à des efforts harmonisés au niveau de l'UE et des États membres. Enabel soutient l'idée d'instruments climatiques spécifiques et/ou d'un fonds climatique pour lesquels des études de faisabilité doivent être réalisées. Enabel établira des relations de coopération plus étroites avec BIO et Finexpo afin d'élaborer un cadre en matière d'investissement du secteur privé. Enabel examinera la faisabilité du développement d'instruments financiers spécifiques pour soutenir directement l'action climatique dans le secteur privé. Enfin, des critères climatiques spécifiques seront définis et intégrés dans le système de suivi et d'évaluation.

3 Réponse de BIO

L'évaluation externe de BIO sur le plan des opportunités et de la gestion des risques climatiques comprend des éléments tirés des recommandations. Les moyens de BIO alignés sur son mandat lui suffisent pour investir dans des projets d'atténuation. BIO cherchera également à investir dans des projets sylvicoles ou agro-industriels durables. BIO soutient la lutte contre le changement climatique au travers de son Fonds de soutien au développement des entreprises (Business Development Support Fund), pour lequel un exercice de simplification des procédures est en cours. Les efforts doivent être poursuivis et BIO s'emploiera à intégrer davantage la dimension climatique au processus de vérification préalable, à sensibiliser les clients à la problématique environnementale, à former du personnel et à offrir un appui pertinent.

BIO est très active dans les pays les moins avancés. En concertation avec Enabel, BIO continuera de sonder les possibilités de collaboration dans le cadre de programmes bilatéraux ou au niveau des projets, en mettant l'accent sur la contribution du secteur privé. En revanche, la recommandation qui consiste à privilégier une approche territorialisée est, selon BIO, incompatible avec son mode de fonctionnement. Pour BIO, il devient de plus en plus important d'adopter face au dérèglement climatique une approche holistique, composante indispensable du processus d'évaluation de ses investissements.

Le déploiement de capacités techniques en plus grand nombre pour certains thèmes spécifiques est difficilement réalisable. BIO évaluera, avec son actionnaire, dans quelle mesure il est possible d'allouer une enveloppe supplémentaire de code 5 à des projets plus risqués mais à haut potentiel dans la lutte contre le changement climatique. La coopération avec le réseau des institutions européennes de financement du développement (EDFI) reste une priorité dans le chef de BIO afin de stimuler les projets en faveur des énergies renouvelables et de l'adaptation. Par ailleurs, BIO ne peut marquer son accord quant à l'institutionnalisation des échanges sur l'action climatique. Elle trouverait plus intéressant de constituer un point de contact offrant une expertise spécifique pour les projets. Enfin, BIO dispose de son propre cadre de suivi et d'évaluation et ne considère pas qu'un cadre commun doive être élaboré.

4 Réponse des ACNG

Les acteurs de la coopération non gouvernementale (ACNG) ont choisi de fournir une réponse conjointe. Ils estiment nécessaire de porter une attention particulière à la différence entre l'intégration de la composante climatique dans les projets de développement, d'une part, et la mise en oeuvre de projets spécifiquement orientés vers l'action climatique, d'autre part. Se concentrer sur le premier aspect risque d'entraîner une diminution des moyens disponibles pour d'autres objectifs de développement. Le secteur plaide donc pour un engagement plus cohérent, une plus grande valeur ajoutée des financements et une meilleure prévisibilité pour les pays partenaires, entre autres grâce aux fonds multilatéraux. Ainsi, un fonds climat peut constituer une option intéressante pour augmenter la transparence et la cohérence entre les différentes contributions au financement belge en matière climatique.

Les ACNG se montrent favorables à une stratégie climatique. Ils souhaitent être associés à son élaboration et aux consultations prévues ainsi qu'à la constitution d'une plate-forme d'expertise sur le climat. Il est dès lors important de définir clairement les objectifs et le mandat et de veiller à ce que les acteurs locaux aient accès au financement climat. Les ACNG appuient les choix stratégiques de la DGD, à savoir la priorité donnée à l'adaptation et aux pays les moins avancés. Une stratégie adaptée au contexte et ancrée localement est une priorité. Les ACNG reconnaissent l'apport du secteur privé, mais augmenter la part de financements privés comporte le risque que la priorité soit donnée aux projets d'atténuation. Dans le cadre des investissements privés, les ACNG soulignent également la nécessité d'adopter une approche empirique et d'impliquer les acteurs de la société civile.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte les répercussions du changement climatique et des politiques mises en place sur les inégalités de genre. Certains ACNG se sont associés autour d'un cadre stratégique commun axé sur la résilience et la durabilité des écosystèmes. Ils privilégient le concept de « solutions fondées sur la nature », dans lequel l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets ne sont pas considérées séparément, mais en synergie. Ces solutions devraient bénéficier d'une plus grande part du financement climat.

En termes de recherches (appliquées), le secteur considère que le Centre climat fédéral pourrait être un lieu stratégique pour l'expertise et les partenariats. Les ACNG réaffirment leur soutien à la promotion d'une approche partant de la base pour des indicateurs climatiques et des capacités locales de suivi et d'évaluation renforcées.